

19<sup>e</sup> vide greniers  
des  
particuliers

dimanche 8 septembre 2019

De 9h00 à 18h00

Village de la Matrasserie à BOUGUENAIS

(\* ) 11 Euros l'emplacement de 3 mètres

inscription

à remplir et à renvoyer auprès de

Association Label-Matrasserie  
Vide Greniers  
6 rue de la Matrasserie  
44340 BOUGUENAIS

Label-Matrasserie Association loi 1901 <http://labelmatrasserie.wix.com/site> [label.matrasserie@laposte.net](mailto:label.matrasserie@laposte.net)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse.....

Code Postal : ..... VILLE : ..... Tél :.....

Courriel :.....@.....

N° immatriculation véhicule : .....

Au « Vide-Greniers » de la Matrasserie du 8 septembre 2019,

**Je réserve** (en cochant une case au choix)

- 1 emplacement > 11 €
- 2 emplacements > 22 €
- 3 emplacements > 33 €

....**et déclare sur l'honneur** :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-8 du Code pénal)

Fait à : .....

**Signature obligatoire**

le : ...../...../.....

- Ci- joint**
- ✓ Une photocopie **recto verso** de ma pièce d'identité.
  - ✓ **Un chèque** au nom de l'association **Label Matrasserie**

**IMPORTANT : Toute demande, ne comportant pas le chèque libellé et la photocopie recto verso de la pièce d'identité, ne pourra pas être retenue.**

L'inscription au vide grenier implique l'adhésion au règlement élaboré par le bureau de l'association



## Vide-greniers du 8 septembre 2019

### Règlement :

Le vide-greniers de la Matrasserie est organisé par l'association Label-Matrasserie. Il se déroule le 8 septembre 2019, rue de la Matrasserie à Bouguenais. Il s'agit d'une vente au déballage entre particuliers.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité du vide-greniers ou qui ne respecterait pas le cadre mis à disposition, ceci sans qu'il puisse réclamer d'indemnisation d'aucune sorte.

Les objets exposés sont sous la responsabilité de leur propriétaire à leur risque et péril, les organisateurs ne pourront être tenus responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration, y compris par cas fortuit ou force majeure. La vente d'objets neufs est strictement prohibée.

Aucune vente ne pourra être proposée aux visiteurs sans l'inscription préalable acceptée par les organisateurs. Si le paiement ou la photocopie de la pièce d'identité ne sont pas joints à l'inscription, celle-ci ne sera pas prise en compte. Les inscriptions seront effectives après confirmation.

Les emplacements mesurent 3 mètres linéaires chacun. En dehors des emplacements réservés, il est interdit de dépasser le marquage.

Les emplacements sont attribués par les organisateurs lors de l'enregistrement des inscriptions. Aucune réclamation ne sera admise à quelque sujet que se soit. Il est interdit de sous-louer son emplacement. Les exposants devront laisser leur emplacement propre, des poubelles et des boîtes pour les mégots de cigarettes sont disponibles à la buvette.

En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les sommes versées seront rendues sans intérêt dans un délai d'un mois suivant la date de la manifestation sans que les exposants puissent exercer un recours contre les organisateurs.

En cas de désistement non signalé 72 heures précédant l'ouverture du vide-greniers, les organisateurs se réservent le droit de conserver le montant de l'inscription.

Des toilettes publiques sont à disposition derrière la buvette. Il est interdit d'uriner sur les haies ou les murs des habitations des riverains. Il convient de respecter les plantations, clôtures, palissades et autres structures du hameau.

Les exposants arriveront entre 7h00 et 8h45 dernier délai pour une ouverture au public de 9h00 à 18h00.

Le non-respect de ce règlement sera sanctionné par une exclusion définitive et sans recours des vide-greniers à venir par les organisateurs.